

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements.....	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ATTENTION!

Il y avait comme une reviviscence du mal communiste contre qui la faible action curative des faibles gouvernements parlementaires n'avait obtenu que des résultats d'apparence. Ils ne s'en étaient pris qu'à la surface, alors que l'infection malséculaire avait gangrené l'organisme social jusque dans son fond. Comme si l'on guérissait la syphilis en faisant disparaître de l'épiderme les chancres qui n'en sont que la révélation extérieure.

Les mesures prises à grand fracas en 1938 par le ministre Daladier étaient du type de ces « réformes » de parade comme on en faisait alors, où derrière les mots il n'y avait rien de sérieux, d'efficace et de profond.

Après avoir grâce au Front populaire installé le communisme au pouvoir, on était tout de même un peu gêné pour reconnaître et proclamer qu'il était l'agent d'une puissance étrangère et l'instrument d'une trahison permanente!

Trahison par sa doctrine même qui sacrifiait notre pays au pays des Soviets; trahison par son action lâchement camouflée qui, sous le couvert d'un patriotisme imposteur, n'avait pour but que d'attirer sur la France le danger allemand pour le détourner de la Russie; trahison par son œuvre désorganisée de grèves, d'indiscipline et de désordre qui travaillait à briser les forces de notre pays.

On sembla donc découvrir tout à coup cet ennemi intérieur après lui avoir fourni le moyen de nous causer le plus de mal possible en en faisant le maître des gouvernements. Alors grand orchestre d'indignation, déclarations fulminantes, pétarades oratoires à la Chambre, parades foraines dans le pays! Et tchim-boum-boum! Mesdames, Messieurs, vous allez voir Daladier, le champion national, aux prises avec le Monstre communiste!...

Et l'on se prend de décrets exterminateurs! Et l'on te supprime les organes connus du communisme, mais on ne tente rien de sérieux contre la propagande occulte qui insinue le poison dans les veines de la société et qui a fait jusqu'en pleine guerre le mal qu'on sait dans les usines de la Défense Nationale. Tout à l'avenant!

Par exemple, on dissout par décret le parti communiste et l'on prononce la déchéance de ses élus dans les Assemblées. Mais on laisse à la Chambre le groupe communiste se reformer sous un autre nom. Il recourrit l'étiquette compromettante, par une enseigne fraîchement peinte aux couleurs nationales. Il s'appela : « Union populaire française! » Française, bien entendu!

Moyennant un simple désaveu de l'alliance conclue entre les Soviets et l'Allemagne et par la seule vertu de cette hypocrite répudiation, ces traîtres et félons devinrent de braves et honnêtes représentants de la France. Ils purent continuer à siéger, ils purent assister aux Comités secrets. Tu parles comme ils devaient être secrets ces Comités dont on ne fermait soigneusement les portes qu'après y avoir installé les représentants de l'ennemi!

Mais il ne fallait pas s'aviser de suspecter la sincérité de cette soudaine conversion, sans quoi l'on se faisait rabrouer au nom du patriotisme et de l'honneur!

Seulement voilà que M. René Nicod, député de l'Ain, maire d'Oyonnax, et le fondateur du dit groupe de « l'Union populaire française », vient de se faire surprendre en pleine action de propagande au service du communisme intégral. Dans sa mairie d'Oyonnax, où il se croyait à l'abri des indiscrets, il avait établi toute une fabrique de circulaires et de tracts qui fournissaient les colporteurs secrets de la trahison soviétique qu'il avait soigneusement répudiée, pour mieux la servir!

Son exemple prouve bien, comme on le pensait, que ces prétendus trafuges du communisme n'avaient fait leur apparente conversion que d'accord avec les chefs du mouvement et pour préparer, dans le secret, en attendant des temps plus favorables, le réveil et la renaissance de leur parti!

Etait d'ailleurs qui voulait et nous sommes sûrs que le gouvernement ne voudra pas!

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

La composition du gouvernement

Le « Journal Officiel » promulgue une loi portant modification de la loi du 6 septembre 1940 relative à la composition du gouvernement. Les modifications portent sur :

1^o La création d'un secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, le secrétaire d'Etat à la présidence venant immédiatement dans l'ordre des présences, après le garde des sceaux;

2^o Rattachement au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil du secrétariat général à la présidence du conseil, du secrétariat général de la jeunesse, auquel seront rattachées elles-mêmes les institutions concernant l'instruction des apprentis (ouvriers et employés), le rattachement au secrétaire d'Etat à l'intérieur du secrétaire général à la santé et à la famille, ainsi que du secrétaire général des anciens combattants.

Convention entre l'Etat et la Banque de France

Le montant des avances provisoires sans intérêt que la Banque s'est engagée à consentir à l'Etat sur la demande du ministre des finances, conformément à la convention du 25 août 1940 en vue d'assurer le paiement des frais d'entretien des troupes allemandes d'occupation en territoire français mis à la charge du gouvernement français par l'article 18 de la convention d'armistice franco-allemande du 22 juin 1940, est porté de 50 milliards à 65 milliards.

Le régime des impôts va être adouci

Une sage politique économique, annonce un de nos confrères, va permettre au gouvernement d'accorder des dégrèvements et des grâces à certains commerçants et propriétaires, ainsi qu'aux femmes de prisonniers.

Dans une communication récente, M. Yves Bouthillier, ministre, secrétaire d'Etat aux finances, a annoncé que le régime des impôts allait être adouci. On ne peut qu'applaudir à cette pétition de principe, un peu plus de quatre mois après l'armistice.

On peut considérer qu'en haut lieu est terminée l'établissement du bilan de nos activités et de nos possibilités économiques, en particulier des facultés contributives de chacun comme on dit en langage fiscal.

Les tribus marocaines fêtent le Ramadan

Les fêtes rituelles de l'Aid-el-Seghier, qui terminent le jeûne musulman du Ramadan, se sont déroulées dans tout le Maroc avec éclat. La population marocaine, revêtue de ses plus beaux costumes, s'est rassemblée dans les mosquées et sur les terrasses où se déroulent les fantasias habituelles. A Rabat, le général Nogué, accompagné des membres de ses cabinets civil et militaire et des hauts fonctionnaires du protectorat, s'est rendu au palais impérial où il a été reçu en audience solennelle par le sultan, entouré de ses vizirs.

Fonctionnaires relevés de leur emploi

Une loi promulguée au « Journal Officiel » de vendredi proroge jusqu'au 31 janvier 1941, les dispositions de la loi du 17 juillet 1940, qui autorise le gouvernement à relever de leur emploi un certain nombre de fonctionnaires et étend les dispositions de cette loi au personnel des services concédés ou subventionnés.

En dehors du conflit

La déclaration du président de la République turque à l'Assemblée nationale et le communiqué officiel yougoslave, définissant l'attitude du gouvernement de Belgrade, sont interprétés par les milieux diplomatiques hongrois comme confirmant la localisation du conflit italo-grec.

Les Etats-Unis ne menacent pas les Antilles

M. Cordell Hull a démenti les rumeurs d'une action navale américaine contre la Martinique, qui ont trouvé écho dans la presse américaine durant ces deux derniers jours à la suite du déplacement d'une escadrille de destroyers américains dans la mer des Caraïbes.

Au cours de la conférence de presse, comme un journaliste lui demandait si, en raison de la nature des conversations entre Vichy et Berlin, on considérerait qu'il était nécessaire d'envoyer des forces navales américaines autour de la Martinique, le secrétaire d'Etat a répondu que tout déplacement de la marine n'a été, jusqu'à présent, dû qu'à la nécessité d'entraîner les équipages, et que si le département de la marine avait d'autres projets en vue il n'eût pas au courant de ces projets.

M. Roosevelt est pour la neutralité

Le président Roosevelt a parlé à Brooklyn. Il a proclamé sa ferme volonté de tenir le peuple des Etats-Unis à l'écart de toutes les guerres étrangères et de ne pas laisser influencer sur lui des conceptions de régime d'origine étrangère.

Attentat contre M. Wilkie

M. Wendell Wilkie, candidat à la présidence de la République des Etats-Unis, a échappé de peu à un attentat. Il venait d'achever son discours à Madison-Square lorsqu'un homme, âgé d'environ 70 ans et brandissant un revolver, se jeta sur la plate-forme où se tenait M. Wilkie et sa femme.

La police put intervenir à temps et désarma le vieillard alors qu'il ne se trouvait plus qu'à quelques mètres du candidat républicain.

Le conflit italo-grec

Lord Alexander, premier lord de l'Amirauté, a déclaré notamment dans deux discours radiodiffusés à l'empire :

« Nous tiendrons la promesse que nous avons faite à la Grèce. La marine royale et les forces de l'aviation ont déjà donné et des troupes britanniques ont débarqué en territoire grec. Ce que nous pouvons faire nous le ferons. »

Lord Alexander a repoussé toute possibilité de négociations de paix avec les Etats totalitaires.

EN PEU DE MOTS...

— La nouvelle annonçant la mort en captivité du poète Patrice de la Tour du Pin est inexacte.

— L'Académie Française a décerné le grand prix de la littérature à M. Edmond Pilon et le grand prix du roman à M. Peisson.

— En 4 mois, de juin à fin octobre, plus de 22.000 plaintes ont été déposées dans la région parisienne pour vols de bicyclette.

— On annonce la mort, à Zurich, du docteur en médecine, Antoine Schoeller, célèbre spécialiste des maladies tuberculeuses.

— Pilotant un monoplane de transport, M. Baker a effectué le parcours de Burbank (Californie) à Jacksonville (Floride), en 9 heures 20 minutes. Le record précédent était de 10 heures 34 minutes.

— Le préfet des Bouches-du-Rhône a relevé de leurs fonctions 33 employés municipaux de la ville de Marseille. Le 13 octobre il avait déjà licencié 661 fonctionnaires municipaux.

À propos d'inventions

Lorsque, après combien de labeur et de privations, Denis Papin eut construit son premier bateau à vapeur, les bûchers du fleuve allemand sur lequel se firent les essais lui mirent en pièces sa machine pour ne pas être ruinés par ce concurrent.

Lorsque Jacquart eut mis au point son métier à tisser, les ouvriers soyeux de Lyon s'en emparèrent et allèrent le jeter dans le Rhône.

Lorsque les premiers tramways électriques commencèrent à circuler à Nice, les cochers de élégantes victorias de place menacèrent de les envoyer dans la mer.

Cela n'a pas empêché la navigation à vapeur, ni le tissage de la soie au métier mécanique, ni les tramways électriques de véhiculer les populations et sa seulement à Nice.

Une invention bouscule toujours des métiers. La véritable largeur de vue, fille de l'intelligence, consiste à ne pas s'entêter dans les choses qui meurent. Beaucoup de cochers de fiacres, même âgés, sont devenus chauffeurs de taxis; et s'ils sont redevenus cochers de fiacre, depuis quelques semaines, c'est non par goût,

mais pour faire face aux difficultés du moment.

Ces petites réflexions me viennent à propos du 540^e anniversaire de Gutenberg qu'on fête en silence cette année.

Quand l'imprimeur de Mayence eut imaginé le caractère mobile qui permettait l'impression des livres, vingt mille personnes vivaient de la copie des manuscrits. Quand les premiers chemins de fer eurent tiré leurs traits d'acier à travers les campagnes, les conducteurs de diligences et ceux qui vivaient de relais de chevaux se curent morts. Les copieurs de manuscrits comme les postillons et les garçons d'écurie se tirèrent pourtant d'affaire.

L'invention de Gutenberg a-t-elle fait le bonheur de l'humanité? Ceci est une autre histoire. Rien, je crois, ne saurait faire le bonheur de l'humanité qui est condamnée à la souffrance et à l'inquiétude; mais il est certain que l'imprimerie a changé le destin des hommes et modifié la vie de notre planète.

Elle s'est faite le véhicule des idées et ce sont les idées qui mènent le monde, en dépit des apparences.

PAN.

Chronique du Lot

AUX PLANTEURS DE TABAC

M. Miquel, secrétaire de la Fédération des Syndicats de Planteurs de tabac du Lot et de l'Aveyron adresse aux Planteurs les communications suivantes :

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à la suite de diverses démarches du Président et du Bureau de votre Fédération et du rapport favorable présenté par M. le Directeur de la Culture et des Magasins du département, nous avons de sérieuses raisons de penser que le Comité Technique, réuni à Paris le 11 octobre 1940, aurait décidé d'accorder le bénéfice d'une demi-prime de cueillette aux tabacs de la variété Nijkerk récoltés entre le 25 septembre et le 5 octobre.

Nous vous rappelons, pour mémoire, qu'une décision administrative du 22 septembre 1940 stipulait que la prime de cueillette serait attribuée — pour les tabacs corsés — à toute récolte rentrée avant le 25 septembre et refusait l'attribution d'une demi-prime aux tabacs cueillis après cette date.

En ce qui concerne les tabacs Paragay, la prime entière est acquise aux récoltes mises au séchoir avant le 20 septembre et la demi-prime à celles cueillies entre le 20 et le 30 septembre.

Le Comité Technique aurait également pris les décisions suivantes :

1. — Prime d'encouragement au maintien de la culture (prime nouvelle) : Elle sera égale à 50 0/0 du prix moyen fixé par la Commission paritaire applicable à l'excédent de la superficie totale cultivée en 1940 sur la superficie totale normale dite du « temps de guerre ».

Ce taux sera déterminé par cet excédent. Il ne comprendra que les résultats de la zone non occupée;

2. — Retour au classement normal par qualité;

3. — La prime à l'amélioration de la production, ou prime de correction de classement, ne sera plus bloquée avec la prime au triage;

4. — La prime d'origine (ancienne prime de cru) est reportée sur la prime au triage, à l'homogénéité des bales et à la bonne présentation des récoltes comme pour la récolte de 1939.

Le taux des primes sera fixé ultérieurement. Veuillez donc, Monsieur le Président, réunir les planteurs de votre commune dans le plus bref délai possible pour les mettre au courant des décisions prises et des modifications intervenues.

P.-S. — Par un très prochain courrier nous vous adresserons un exemplaire du nouveau règlement de culture. Vous voudrez bien le conserver soigneusement et le tenir à la disposition des planteurs qui désireront le consulter.

Voici d'autre part un extrait de la répartition tenue le 6 juin à Nantes par la Commission d'Etudes :

« Les planteurs de tabac du Lot et de l'Aveyron étaient représentés à cette séance par MM. Couderc et Delmas. « La production normale du temps de paix, soit 27.000.000 de kilogrammes, correspond à une superficie totale plantée de 14.900 hectares. Ce chiffre se trouve réduit à 13.300 hectares, si l'on ne tient pas compte des départements du Nord et du Pas-de-Calais actuellement occupés par l'ennemi. »

« La réduction à prévoir du fait de la mobilisation et de l'état de guerre étant évaluée à 25 0/0, la superficie plantée pouvant être considérée comme normale pour le temps de guerre dans les départements intéressés serait de 10.700 hectares. Supposons que la superficie effectivement plantée dans ces départements relevés lors du premier inventaire atteigne 12.900 hectares, soit 2.200 hectares de plus que celle considérée comme normale, cet excédent représente en chiffre rond 20 0/0 de la superficie normale de guerre. C'est ce taux qui serait retenu pour le calcul de la prime d'encouragement payée par 100 kilogrammes. »

« Dans cet exemple la prime serait égale à 20 0/0 de la moitié du prix moyen, soit 10 0/0 de ce prix moyen. « Une semblable modalité de calcul a l'avantage, d'une part, de mettre plus en évidence l'intérêt qu'ont les planteurs à augmenter les superficies cultivées, d'autre part, de permettre de déterminer le montant de la prime allouée par 100 kilos avant le commencement des livraisons. »

LA LOTERIE NATIONALE

L'émission de la 13^e tranche de la Loterie Nationale 1940 est en cours. Cette tranche qui comprendra un million de billets, comportera 214.561 lots. Le tirage de cette tranche aura lieu très vraisemblablement au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre 1940. Le secrétaire général rappelle, en outre, que des communications ultérieures feront connaître les décisions prises en ce qui concerne le tirage des 11^e et 12^e tranches spéciales du grand prix de Paris.

AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES

Il est rappelé qu'en vertu de la loi du 1^{er} avril 1926, modifiée par la loi du 29 juin 1929, les propriétaires ou gérants d'immeubles et les exploitants de pensions de famille doivent faire connaître par des écritures extérieures facilement lisibles de la rue, les logements vacants dans les immeubles qui leur appartiennent ou qu'ils administrent. L'allachage doit porter l'indication des prix et du nombre de pièces.

Les propriétaires gérants ou exploitants des hôtels, pensions de famille et locaux meublés, sont tenus d'apposer sur la façade de l'immeuble dans lequel ils exercent leur profession des écritures, facilement lisibles de la rue, indiquant qu'il existe dans l'immeuble soit un hôtel, soit des appartements meublés.

Tous les logements vacants doivent également, dans la quinzaine qui suit la vacance, être déclarés avec indication du prix et du nombre des pièces par le propriétaire à la Mairie et aux Offices municipaux de logements dans les villes où ils existent.

Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende civile de 100 à 3.000 francs.

Toute offre directe ou indirecte, toute publicité, quelle qu'elle soit, sont interdites pour les locaux vacants non affichés conformément aux dispositions qui précèdent.

L'intermédiaire ne peut recevoir une prime, une commission ou une rémunération quelconque qu'autant qu'il a procuré une location à son client.

Toute infraction à ces dernières dispositions est passible d'une peine de 1.000 à 5.000 francs d'amende.

AUX BRULEURS DE CAFÉ

Extrait d'une circulaire importante du G.N.I.R.C.A., Vichy : 1^o A partir du 1^{er} novembre 1940, il ne sera mis en vente que du « Mélange Café-Succédané ».

2^o Les producteurs de mélange seront seuls autorisés à recevoir un contingent de café vert.

3^o Il est nécessaire que, d'urgence, chaque producteur signale au délégué départemental du G.N.I.R.C.A., M. Castagné à Gramat (Lot), son numéro d'inscription au registre des producteurs des Contributions indirectes.

4^o Chaque producteur devra demander son bon de réapprovisionnement à l'intendance contre la remise des coupons n^o 3 de septembre.

Ce bon de réapprovisionnement ne pourra excéder la Référence 1938. Le délégué départemental est à la disposition des intéressés pour renseignements utiles.

Les colis aux prisonniers de guerre S.N.C.F.

La S.N.C.F. attire l'attention des personnes désirant adresser des colis aux prisonniers de guerre sur les recommandations suivantes :

En raison des manipulations à subir en cours de route, les colis doivent être emballés très soigneusement. Utiliser de préférence des caisses en bois ou de fortes boîtes en carton recouvertes de papier d'emballage extra-fort, ou papier ciré toile.

Les envois enveloppés de toile, étoffe, toile d'emballage, ou mis simplement sous papier ne peuvent être acceptés.

L'adresse doit être écrite sur le colis ou sur une étiquette soigneusement collée ou clouée sur le colis.

Il est recommandé d'insérer une seconde adresse à l'intérieur du colis; l'adresse doit porter en caractères lisibles la mention : « Kriegsgefangenenpost », le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom, prénoms et grade du destinataire, le numéro du prisonnier, la désignation du camp, numéro de la baraque, etc., le pays de destination : Deutschland (Allemagne).

Les adresses au crayon ne sont pas admises.

Administration préfectorale

M. Charollais, chef de cabinet du préfet du Cantal, est nommé sous-préfet de Gourdon, en remplacement de M. Dop, nommé sous-préfet d'Avranches.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Dop et nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Charollais.

Le retour des réfugiés suspendu

Le ministère de l'Intérieur communique : Le retour des réfugiés en zone occupée autorisée, tant par fer que par route est provisoirement suspendu en attendant que les autorités d'occupation aient définitivement fixé le régime des rapatriements postérieurs au 1^{er} novembre. Un communiqué ultérieur indiquera les modalités de ces rapatriements.

Avis aux chasseurs

La Préfecture du Lot communique : L'exercice de la chasse n'est toléré aucun jour de la semaine autre que ceux prévus par l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture de la chasse en 1940, et en particulier aucun jour férié si celui-ci coïncide avec un jeudi ou un dimanche.

Nos Echos

A propos de « tournées ».

A Cahors, les « tournées » théâtrales se suivent et ne se ressemblent pas. De moins bonnes succèdent à d'excellentes. Cela met de la variété dans les distractions et les unes servent du moins à faire mieux valoir et apprécier les autres. Tout est utile dans la vie.

C'est à propos des mauvaises que je me rappelle avec profit le précepte d'un critique théâtral parisien qui me disait un jour :

« Voyez-vous je ne fais jamais une meilleure critique que quand j'écris sur une pièce que je ne suis pas allé voir. Au moins, comme ça, vous comprenez, je ne suis pas influencé par le spectacle et je peux en parler librement. Cette méthode veut surtout par l'application, mais j'en connais une meilleure qui consiste plus simplement à ne pas parler de ce qui ne nous a pas semblé bon. »

Au moins on ne se trouve pas mis dans l'alternative pénible : ou de dire que c'est mauvais et de faire ainsi du tort à de braves gens qui, dans les temps durs ou nous sommes, vivent de leurs recettes, ou bien de dire que c'était bon et de tromper ainsi ses lecteurs.

En somme c'est la méthode du silence, qu'on voudrait pouvoir appliquer en bien d'autres matières que la critique théâtrale. Le silence, c'est un refuge

imprenable où l'on peut vivre à l'abri de bien des misères morales et dans une complète liberté de pensée.

Seulement, voilà, cet art de se taire est permis à tout le monde sauf aux journalistes et c'est pourquoi, à propos de certaines tournées théâtrales, j'ai été obligé de vous dire tout ceci pour vous dire que je ne vous dirai rien!

Jeunes et vieux arrêtés!

J'assistais l'autre jour, d'assez loin pour ne pas les déranger, aux abords d'un carrefour de la ville, à une bataille de rats autour d'un tas bien élargi d'ordures ménagères mises à même la chaussée!

C'est un spectacle qui vaut la peine! Ces animaux sont aussi féroces entre eux que de simples humains. Et je pense que, le lendemain matin, les boueux de la ville ont dû, en même temps que les balayeurs, ramasser quelques cadavres à demi-dévorés par leurs congénères affamés. Tout ça fait du fumier, plus tard, sur lequel poussent des légumes savoureux!

Mais, à ce propos, je crus me rappeler qu'il existe à Cahors un arrêté municipal ordonnant l'usage des poubelles fermées. Cela doit même dater de quelques bonnes années.

— Juste le temps qu'il faut, direz-vous, pour le faire oublier. Il n'y aurait qu'à le rajouter.

Peut-être! Mais il n'est pas sûr qu'on l'observerait davantage. Car, voyez-vous, à Cahors, les vieux arrêtés municipaux on ne les observe pas. Et les jeunes, on les laisse vieillir!

CAMORS

On doit faire mieux !

Nous avons noté non sans satisfaction que le cortège du 1^{er} Novembre était organisé, au départ, avec un peu plus d'ordre qu'il n'est d'usage à Cahors. C'est un progrès ; on doit faire mieux. Nous n'apprenons rien à personne en disant qu'à l'ordinaire les cérémonies, même les plus graves, étaient gâtées chez nous par cet aimable désordre, ce laisser-aller, cette négligence que l'on affectait de prendre pour une allure vraiment « populaire ». Ce qui n'est pas vrai, car le peuple a le sens de la grandeur et rien ne le frappe autant que l'ampleur et la belle ordonnance d'une fête, d'un cortège, d'une manifestation. Cela n'est pourtant pas très difficile. Il n'y a qu'à s'organiser.

Nous avons tous vu, sur place ou au cinéma, des remarquables cérémonies populaires en Allemagne qui donnaient une extraordinaire impression de puissance, de force organisée et de discipline dont il y avait mieux à faire qu'à rire et à les moquer.

Non pas que nous voulions donner comme idéal au peuple de chez nous cette rigidité et cet automatisme d'ensemble.

Mais il y a loin de là à la va-tu-comme-je-te-vois dont nous nous étions fait une règle. Jusque-là, à ces cérémonies commémoratives, c'était en cohue que la foule montait le boulevard du monument Gambetta à la place Thiers. Le 1^{er} Novembre, il y avait déjà un commencement d'organisation. Chaque formation formait un groupe distinct. Il ne serait donc pas impossible d'obtenir que les membres de chaque association fussent correctement placés en rangs égaux derrière leurs drapeaux, leurs fanions, leurs signes distinctifs et leurs porte-couronnes. Croit-on qu'un cortège ainsi constitué n'aurait pas plus belle et plus noble allure ?

Que la Légion des Combattants donne l'exemple, ainsi que les enfants des Ecoles dirigés par leurs maîtres et maîtresses, ainsi que les sections de boy-scouts et d'éclaireuses dont la tenue parfaite et le sobre alignement faisaient si bon effet le 1^{er} Novembre dernier. Cela n'enlève rien, vous pouvez m'en croire, à la dignité personnelle de chacun.

N'allez pas penser non plus que ces choses-là ont peu d'importance. L'habitude de l'ordre et de la régularité dans la tenue donne celle de l'ordre dans les habitudes et dans les mœurs. Et quand on aura fait comprendre au peuple français la nécessité d'une discipline, on en aura fait, vraiment, le premier peuple du monde.

Quant à ces cortèges, comme celui du 1^{er} Novembre, il faudrait qu'ils fussent réglés d'avance sur un ordre fixe d'avance et que quelqu'un serait chargé de faire observer.

Contraventions

Contravention pour vente au-dessus de la taxe à été dressée à :
Mme Lacassagne, née Bronty, cultivatrice à Labéraudie, pour vente de pommes de terre ; M. Guillaumont, marchand de volailles et primeurs, à Montfermier (Tarn-et-Garonne) ; Mme Calvet, cultivatrice à Pern.
Contravention a été dressée pour défaut d'affichage à :
M. Charles Morlet, marchand forain, à Clermont-Ferrand ; Mme Delpech, rue Brives.
Contravention a été dressée pour défaut de plaque d'identité à Louis Bourrières, demeurant à Aujols.
Pour vente de pain frais, contravention a été dressée à M. Lacarrière et Sors, boulangers à Cahors.

Vélo contre un char à bœufs

Mercredi, vers 8 heures du matin, M. Chartrou, qui, à bicyclette, suivait la route de Labastide-Murat, a heurté, près de Francoules, un char à bœufs qui se trouvait en stationnement à un tournant.
Le choc fut rude et M. Chartrou reçut des contusions à un bras et sur diverses parties du corps. La bicyclette a été complètement abîmée.

PALAIS DES FETES

Mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, samedi 9, dimanche 10 novembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 h.
Deux grands films : Simone Simon, James Stewart dans un film de grande classe
L'HEURE SUPRÊME
le chef-d'œuvre de Simone Simon.
Glenn Morris, Eleanor Holm dans
LA REVANCHE DE TARZAN

DU LYCÉE GAMBETTA AU LYCÉE HENRI-IV

L'administration, les professeurs, les élèves et les amis du Lycée Léon-Gambetta ont gardé le souvenir de M. Guichard, censeur, et le vif regret de son départ.

Nous apprenons avec plaisir qu'il vient d'être nommé censeur au Lycée Henri IV, de Béziers, ce qui constitue pour ce très distingué universitaire et pour cet administrateur excellent, un bel avancement bien mérité.

Que M. Guichard trouve ici les félicitations et les vœux des fidèles amis qu'il a laissés à Cahors.

AUX SANS-FILISTES

Des lecteurs sans-filistes s'étonnent de ne pas pouvoir, depuis quelques jours, entendre le soir les émissions qu'ils avaient l'habitude d'écouter : ni Toulouse, ni Lyon, ni Marseille, ni même Bordeaux-Lafayette ! D'aucun de ces postes rien ne vient.

Et nos correspondants nous en demandent la raison. Elle est simple. Depuis quelque temps une consigne émanant des autorités occupantes avait interdit toute émission à partir de 18 heures. Au bout de quelques jours, il a été accordé une prolongation d'une heure. Mais après 19 heures il est inutile que vous vous mettiez à l'écoute. Vous n'entendrez rien parce qu'on n'y dit rien !

Postes

M. Jacques Meulet est nommé facteur rural des Postes, à Blars, en remplacement de M. Boudet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Bonne chasse

Dimanche, M. Maurice Dalle, demeurant rue Albe, étant en chasse dans la région de Bégous, a abattu un superbe renard du poids de 35 livres.

Nos compliments à l'adroit chasseur.

Vois

Plainte a été portée par Mme Gilbert, demeurant rue St-Barthélemy pour vol. Pendant son absence, dans la journée, un malfaiteur a pénétré dans l'appartement après avoir fracturé la porte et a emporté un portefeuille contenant une somme de 150 fr.

Quelques jours auparavant, un ouvrier qui travaillait à des réparations dans l'immeuble et qui avait quitté son gilet, constata que sa montre d'une valeur de 180 fr. avait disparu.

Une enquête a été ouverte par la police.

Un jeune Algérien, ouvrier aux chantiers du chemin de fer, cantonné aux baraquements, route de Toulouse, en rentrant de son travail, vendredi soir, constata que sa valise avait été ouverte et qu'un portefeuille contenant 400 fr. avait disparu.

Deux autres jeunes gens qui étaient cantonnés aux baraquements avaient disparu : ils sont partis, croit-on, pour Toulouse.

Plainte a été portée au Commissariat de police qui a ouvert une enquête.

Accident

Le jeune Jean Gernolles, apprenti magasinier à l'usine électrique, s'est blessé à la main droite en décapant du fil de cuivre.

Il devra observer une interruption de travail de 15 jours.

Chute de moto

Une moto, pilotée par M. Viarmes, a dérapé près du village d'Artix (commune de Cahors).

M. Viarmes, projeté sur le sol, a reçu des contusions à la tête, mais sans gravité.

Trouvaillies

Il a été trouvé une chaîne-collier par M. Orliac ; une fourrure d'enfant, par M. Cazarré ; une montre de dame, par Mme Cambon ; une fourrure de dame, par M. Vaissé ; une somme d'argent, par M. Verhaac ; un portefeuille et une certaine somme, par M. Flaviat.

Ivresse publique

Le nommé Albert Pradel, 41 ans, de Quissac, étant en état d'ivresse, faisait du scandale sur la voie publique.

Il a été conduit au Commissariat de police. Procès-verbal lui a été dressé.

EDEN

Mercredi 6, jeudi 7, samedi 9 et dimanche 10 novembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Françoise Rosay et Conrad Veidt dans **LE JOUEUR D'ÉCHECS**
En première partie : **Transigeons**, poésies 1938. — **Médecine diabolique**, dessin animé.

Quintonine
se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies
Le flacon : 5 fr. 85

Les Sports

STADE CADURCIEN

Rugby. — Mercredi, à 20 h. 30 très précises, entraînement de tous les joueurs. Présence absolument indispensable.

Le Stade Cadurcien a passé le premier tour

Stade Cadurcien bat Union Sportive Aubin par 2 buts à 0. — La rencontre tint largement tout ce qu'elle promettait d'attrayant.

À 14 heures précises, M. Rumeau, arbitre officiel, siffla le coup d'envoi et Cahors s'assura immédiatement l'avantage. Les essais au but sont fréquents, mais mal dirigés. La défense aubinoise est à la hauteur de sa tâche. Le Stade maintient longuement sa pression dans les 18 mètres d'Aubin par des attaques rapides et le goal doit intervenir plusieurs fois ; il sort même de ses bois, Barre place un shoot éclair, qui ricoche sur le portier. Sôté reprend, son shoot s'écrase sur le poteau. Aubin sent le danger et effectue des descentes par Libérati et la défense cadurcienne est intraitable. La mi-temps survient sans qu'aucun but n'ait été marqué.

La reprise voit une nette supériorité des visiteurs. Cahors faiblit, les joueurs accusent nettement la conséquence des efforts de la première mi-temps. Un shoot de l'inter gauche d'Aubin est détourné de justesse en corner. Une descente du Stade, dont les éléments reprennent petit à petit, une magistrale reprise de Cazalens et la confiance revient dans les rangs stadistes. Public et supporters encouragent leurs représentants. Descente de Québré, l'aillier droit cadurcien, une balle roule devant les buts d'Aubin. Sôté a suivi et pousse la balle hors de portée du goal. Le Stade vibre, le public acclame les représentants queyriens... Il reste quinze minutes de jeu. Les échappés du Stade se développent à une allure soutenue ; malgré la fatigue, les jeunes stadistes jouent, ouvrent et déplacent le jeu à outrance. Barre est servi remarquablement et c'est le deuxième but, d'un shoot qui soulève les filets. La partie est courue ; la foule continue de claquer. Deux descentes d'Aubin, Dambach intervient avec son brio coutumier et la fin est sifflée.

Le Stade a joué en grande équipe et ce résultat confirme les possibilités du « Onze ». Remarquablement enlevés par Dambach, dont les qualités exceptionnelles s'affirment à l'occasion de chaque partie, le Stade a joué une des plus grandes parties de sa carrière.

Le public avait tenu à répondre nombreux à cette grande première. Il n'a pas été déçu et à cette occasion il convient de remercier la commission qui ce ne sera pas le dernier match de Coupe disputé à Cahors. Une des rencontres prévues sur terrain neutre à partir des seizièmes de finales, pouvant très bien y avoir lieu.

LES JEUNES CADOURQUES

Résultat des matches du 3 novembre :
Jeunes Cadourques (I) battent U.S. St-Cyprien par 5 buts à 3. — Jeunes Cadourques (II) battent U.S. St-Cyprien (II) par 6 buts à 0.

Belle journée de sport, où les Cadourques, nettement supérieurs, emportèrent la victoire. Belle défense de St-Cyprien où le goal et le demi-centre firent impression.

Arrondissement de Cahors

Blars
Renards abattus. — Ces jours derniers, Mlle Lassie eut la surprise désagréable de trouver un renard dans sa basse-cour, à côté du poulailler. Un voisin, M. Lasargues, abattit l'indésirable visiteur.

Dans la même journée, M. Marius Laperge en a tué un autre non loin de sa maison.

Calvignac
Naisance. — Mm et M. Jean Vignals, instituteur, viennent d'être les heureux parents d'un beau garçon, leur deuxième enfant.

An petit Jean-Claude et la maman nous offrons nos meilleurs vœux et nos plus vives félicitations vont au cher papa, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne.

Castelfranc
Camionnette en feu. — Mlle Milhau, fille du boulanger, faisait un livraison du pain, lorsque, sur la route d'Albas, la camionnette qu'elle pilotait prit feu, à la suite d'un retour de flammes.

En dépit des secours apportés par plusieurs personnes, le véhicule fut entièrement incendié.

Castelnau-Montriat
Retour de manivelle. — En mettant un camion en marche, M. Clerc, ouvrier chez M. Lacoste, meunier, au Moulin-Neuf, s'est foulé le poignet gauche à la suite d'un retour de manivelle.

Duravel

La Toussaint. — Fidèles à la tradition, et surtout au souvenir des disparus, tous ceux qui pleurent les leurs ont cette année honoré avec plus de ferveur encore, en raison des heures pénibles que nous vivons, leurs restes chers.

Les fleurs et plantes multicolores ornent tous les cimetières et tombeaux, et la procession, au cimetière de l'Assise des vèpres, et malgré la pluie battante, a été suivie par une foule recueillie apportant un hommage douloureux, cordial et ému à ceux qui y reposent.

Lhern
Avis aux planteurs. — Les planteurs de tabac sont prévenus que M. le commissaire de culture des tabacs se rendra à la mairie le 22 novembre, de 13 à 16 heures, pour recevoir les demandes de plantations nouvelles et renouveler les anciens. Prière d'apporter les feuilles d'impôts.

Déclaration de récolte. — Les viticulteurs sont priés de se présenter à la mairie pour y faire leur déclaration de vin, avant le 15 novembre, dernier délai.

St-Pantaléon
Mise au point. — A la suite des divers enseignements que nous avons reçus dans le *Journal du Lot* du 30 octobre, nous avons fait paraître une note concernant la situation agricole dans notre région.

Après avoir énuméré le rendement du blé, du maïs, etc., nous avons mentionné qu'en ce qui concernait la récolte de l'avoine, elle paraissait assez bonne.

Pour mettre fin à tous les commentaires qui pourraient être faits à ce sujet, nous tenons à déclarer qu'en mentionnant cela, nous n'avons pas voulu dire que cette récolte avait été très abondante ; mais, tout simplement, qu'elle était, pour cette année, suffisante afin de permettre à nos paysans de pouvoir alimenter convenablement leurs divers bestiaux. — J. P.

Contre les douleurs

Faut-il se frictionner ?

Sur les douleurs des membres, des articulations, du dos, une application externe reste sans effets durables si aucun remède interne ne vient modifier l'état arthritique, cause de toutes douleurs. Ceux qui ont employé le Gandol connaissent les bienfaits de ce médicament marqué par la disparition de la douleur, de l'enflure, une activité plus grande des reins et l'arrêt de la surproduction de l'acide urique. Prenez matin et soir un cachet de Gandol et vous vous sentirez bientôt soulagé. Pour dix jours de traitement, le Gandol, toujours bien toléré par l'estomac coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Collège Champollion. — Le principal du Collège Champollion avise les familles que les études : 10 heures à 12 heures, le jeudi (extenuat surveillé), seront rétablies à partir du lundi 4 novembre. Il engage vivement les parents qui, par suite de leurs occupations ne peuvent suivre de près le travail de leurs enfants, à les inscrire comme externes surveillés.

Pour nos prisonniers. — La caisse de compensation allocations familiales des employés ne restant pas indifférente au sort de leurs inscrits, patrons et salariés en captivité, informe leur famille que, dès que les moyens de réparation lui seront connus, il sera adressé par les soins de la caisse un colis identique pour tous leurs inscrits.

La famille des intéressés, employés et employés, devra donc envoyer sans retard au Comité lotois des allocations familiales, Chambre de Commerce, quai Cavagnac, à Cahors, ou à M. Albert Delmas, notre représentant à Figeac, l'adresse des « pères de famille » captifs en Allemagne.

Des vandales. — Le président de la société de pêche tient à porter à la connaissance de tous les pêcheurs à la ligne, les faits suivants :

Plusieurs riverains de la Bave-Tolmerie m'ont adressé plusieurs plaintes au sujet des dégâts occasionnés par les pêcheurs à la ligne, aux filets et aux balances pour les écrevisses.

En effet, certains se sont permis, à la saison des foins, de se rendre à la pêche et d'en profiter pour y faire un repos champêtre, en laissant dans l'herbe plusieurs boîtes de conserves vides après avoir pîné le foin sans se rendre compte qu'ils occasionnaient des dégâts.

C'est d'autant plus préjudiciable que la faucheuse qui rencontre une boîte vide peut avoir une lame cassée, et entraver le travail, sans compter les frais de réparation de la lame.

Caniac
Décès. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Marie Vanel, du village du Boutin, décédée à l'âge de 85 ans. C'est au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis qu'a eu lieu l'inhumation au cimetière de la commune.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille nos condoléances attristées.

Canic
A la mairie. — M. Arènes, employé auxiliaire à la sous-préfecture, est nommé secrétaire en chef de la mairie, en remplacement de M. Prat, appelé aux fonctions de caissier de la caisse d'épargne.

Foire. — Cours moyens pratiqués à la foire de Gourdon, le 2 novembre. Presque pas d'aménages aux foirails aux porcs et aux bœufs, impossible d'établir un cours. Les moutons se sont vendus à raison de 7 à 8 francs le kilo.

Les noix ont subi une petite baisse : 160 à 190 francs le sac de 90 litres ; châtaignes, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots, 8 fr. le kilo ; oies pour engraisser, 300 à 380 fr. la paire.

Le marché à la volaille, bien approvisionné, a été plutôt lent. Lapins de garenne, 15 à 16 fr. pièce ; lièvres, 10 fr. le demi-kilo. Les autres produits, ainsi que les œufs, se sont vendus au prix de la taxe.

Choux pommes, de 1 à 1 fr. 50 pièce ; pommes à couteau, de 3 à 4 fr. la douzaine ; salades, de 0,30 à 0,70 pièce ; salisifs, de 2 à 2 fr. 50 la botte.

Prochaine foire : 30 novembre.

Canic
A la mairie. — M. Arènes, employé auxiliaire à la sous-préfecture, est nommé secrétaire en chef de la mairie, en remplacement de M. Prat, appelé aux fonctions de caissier de la caisse d'épargne.

Foire. — Cours moyens pratiqués à la foire de Gourdon, le 2 novembre. Presque pas d'aménages aux foirails aux porcs et aux bœufs, impossible d'établir un cours. Les moutons se sont vendus à raison de 7 à 8 francs le kilo.

Les noix ont subi une petite baisse : 160 à 190 francs le sac de 90 litres ; châtaignes, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots, 8 fr. le kilo ; oies pour engraisser, 300 à 380 fr. la paire.

Le marché à la volaille, bien approvisionné, a été plutôt lent. Lapins de garenne, 15 à 16 fr. pièce ; lièvres, 10 fr. le demi-kilo. Les autres produits, ainsi que les œufs, se sont vendus au prix de la taxe.

Choux pommes, de 1 à 1 fr. 50 pièce ; pommes à couteau, de 3 à 4 fr. la douzaine ; salades, de 0,30 à 0,70 pièce ; salisifs, de 2 à 2 fr. 50 la botte.

Prochaine foire : 30 novembre.

Rocamadour

L'auto capote. — Ces jours derniers, une auto pilotée par M. Jarrige, de Turrenne, a capoté au premier virage, après le domaine de Bournerie, en direction de Gramat.

Pour éviter un cycliste, le conducteur donna un violent coup de volant. La voiture fit une embardée et se retourna complètement. Le dessus de la voiture fut déformé et se brisa au contact de la route.

Par un miraculeux hasard, les trois occupants n'ont eu aucun mal.

Thédirac
Naisance. — Nous apprenons la naissance, à la maternité de Cahors, d'un garçon prénommé Pierre aux époux Lajuste-Folle, épiciers à la gare.

Nous adressons nos meilleurs vœux à la maman et au nouveau-né.

Le Maréchal Pétain visite Toulouse et Montauban

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, a quitté Vichy, lundi soir, à 21 h. 50, par train spécial à destination de Toulouse, où il est arrivé ce matin, à 9 h. 30.

Il quittera Toulouse, mercredi dans la matinée, pour se rendre à Montauban, d'où il regagnera Vichy.

Le Maréchal est accompagné dans son voyage par deux membres du gouvernement : MM. Baudouin, ministre sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, et Peyrount, ministre de l'Intérieur, ainsi que par M. Thoulas, chef de son cabinet civil ; le colonel Chapuis, chef de son cabinet militaire ; le commandant Bonhomme, son officier d'ordonnance, et M. Métrel, son secrétaire particulier.

En entreprenant ce déplacement, le Maréchal applique, une fois de plus, une méthode qui lui est chère : celle du contact direct, la seule qui permette au chef de se rendre compte de la bonne exécution des ordres, de la valeur des hommes et des besoins de la population.

Elle ne comporte à ses yeux ni apparat, ni aucune de ces manifestations spectaculaires qui caractérisaient les déplacements présidentiels sous le régime d'avant-guerre.

La radiodiffusion du voyage du Maréchal

Le secrétariat d'Etat à la radiodiffusion communique :
Mardi, mercredi et jeudi, de 12 heures 45 à 13 heures 10, la radiodiffusion nationale présentera un reportage de Jean Masson sur le voyage du Maréchal Pétain à Toulouse et Montauban.

Aujourd'hui élection présidentielle aux Etats-Unis

Des deux côtés on affiche une grande confiance et on compte sur une victoire retentissante.

M. Edward Flynn, président du parti démocrate, a déclaré que le président Roosevelt sera réélu avec au moins 472 députés électoraux sur un total de 531 dans tout le pays, ayant la majorité dans 36 Etats.

De son côté, le président du parti républicain, M. Joseph Martin, annonce que M. Wilkie sera élu avec une majorité d'au moins 32 députés.

Les leaders des grandes organisations syndicales ont prêté hier que les travailleurs, hommes et femmes, déposent leur vote pour l'élection la plus ardemment disputée depuis 25 ans. Ils ont souligné que l'issue de la lutte est douteuse.

Mort de M. Azana, ex-président de la République espagnole

M. Azana, qui fut président de la République espagnole, est mort, cette nuit, à Montauban.

PETITES ANNONCES

VINS ROUGES DE TABLE
Qualité supérieure, Prix modérés
Livraison à domicile en barriques
1/2 barriques et quart.
Conditions spéciales aux épiciers
et revendeurs

M. FOISSAC, Gare Parnac (Lot), Tél. n° 2

DEMANDE A COUPER à mi-fruit, bois de stère et de chauffage, aux environs de Cahors. Faire offres à Belloc G., 14, rue du Bousquet, Cahors. (32.851).

ESPERE-GARE à Louer maison neuve, 4 pièces, jardin 600 m². Prix : 2.500 fr. Ecrire ou s'adresser : **VINCENS Jean-Marie, St-Vincent-Rive-d'Oll.**

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

L'attitude rigide de son mari ne démonta pas Orane, cependant. Tout à coup, au contraire, elle éprouvait le besoin de faire une scène, ne fût-ce que pour faire partir de son calme ce Ruitz si maître de lui.

Miguel comprit-il cette exaltation inattendue ? Cette querelle qu'elle lui cherchait, en vérité ? C'est fort douteux. Il était mal remis de sa déception, la lettre merveilleuse de sa femme l'ayant transporté au huitième ciel, d'où il avait dû redescendre si brusquement. Son amour-propre s'en trouvait d'autant plus froissé.

Ce fut avec un calme apparent qu'il répondit, un peu mordant :

— Oh ! je ne me leurre pas, señora. J'ai déjà appris à mes dépens que vous savez à merveille manier le chloroforme. Cette lettre était un prodigieux anesthésique, un modèle du genre que vous n'auriez vraiment pas dû détruire. Il est dommage que vous soyez si impétueuse. Cet étalage de

vertu et d'amour conjugal aurait fait plaisir à votre chère maman. Par exemple, ce que je ne puis comprendre, c'est votre colère actuelle. Vous deviez cependant être rassurée et vous dire que je saurais lire entre les lignes. Il n'y a eu en mon esprit aucune équivoque, je vous l'assure.

La jeune femme fit deux ou trois fois le tour du salon avec un énerme grandissant. L'air narquois de son mari la cinglait.

Mais Miguel continuait avec ironie :
— Il ne m'était même pas difficile de comprendre dans quel but vous aviez écrit tout ceci. En revanche, ce que je m'explique mal, c'est pourquoi vous étiez si embarrassée quand je suis entré au salon ?

Je ne voulais pas que vous lisiez cette lettre. Elle ne vous était pas destinée et votre fatuité ne pouvait qu'en tirer avantage.

— Ma fatuité ? Quel enfantillage ! Voyons... Il me suffisait de lire pour me rendre compte que vous ne pensiez pas un mot de ce que vous écriviez. Je ne suis ni un mari charmant, ni un mari aimant... pour la bonne raison que, ne vous aimant pas, je ne puis pas vous marquer des attentions particulières.

Ces derniers mots avaient été prononcés avec une netteté tranchante, qui semblait couper court à toute équivoque.

Orane était devenue rouge. Vexée malgré elle, elle ne put faire autrement que de prendre un petit air hautain pour répondre :

— Mais moi non plus, je ne vous aime pas, Miguel. Ceci ne fait aucun doute, j'espère ?
— Aucun.
— Je ne tiens donc pas du tout à votre affection.
— J'en étais sûr. C'est pourquoi il ne pouvait y avoir aucune erreur sur le sens de votre lettre... C'est bien ceci que, depuis quelques minutes, vous tenez à établir entre nous, je crois... Eh bien ! c'est fait ; nos rapports sont tout à fait précisés à présent... Vous êtes contente ?

Ceci dit le plus naturellement du monde, il passa dans la pièce voisine, sans même chercher à lire sur le visage de sa compagne l'effet de sa dure riposte.

Orane l'entendit aller et venir, ouvrir la porte de son secrétaire, sans bien comprendre ce qu'il préparait. Aussi fut-elle un peu saisi lorsqu'elle vit réapparaître dans l'embrasure de la porte, valise en main et pardessus sur le dos.

A cette vue, la jeune femme s'immobilisa et regarda son mari avec de grands yeux surpris.

Il parlait !... Sa colère venait de tomber brusquement. Où allait-il ? Que signifiait cette grande valise et ce manteau de voyage ?

Une inquiétude lui pinça le cœur : est-ce qu'il l'abandonnait pour toujours ?... Mon Dieu ! Ce n'était pas possible !

— Vous partez, Miguel ? balbutia-t-elle d'une voix subitement changée.

— Oui, répondit-il laconiquement en s'avançant vers elle, une liasse de billets de banque à la main et sans la regarder.

— Je pense, señora, que vous aurez suffisamment d'argent avec ceci pour terminer la fin du mois. Vous serez seule assez longtemps... cependant, si vous croyez que ce n'est pas assez, je puis ajouter quelques billets à cette somme ?

Orane, elle, l'examinait sans comprendre.

— Mais... mais, bégaya-t-elle, désorientée, vous n'allez pas me laisser seule ici.

— Si, je pars !
— Où allez-vous ?
— Je dois rejoindre mon patron.
— Votre patron ?
— Oui !
— Où est-il ?
— A Genève.

— Vous quittez la France ?
— Hélas ! le fait.

Jamais, jusqu'ici, il ne lui en avait tant dit sur ses allées et venues. De quel patron voulait-il parler ? Quel était ce prétexte invoqué si vite après la scène terrible qui les avait divisés tout à l'heure ?